



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22/02/2023

### **PLAN SOBRIÉTÉ, ACTE 2 : REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL « SPORTS »**

**Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, et la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, Amélie Oudéa-Castéra, ont réuni les acteurs du monde sportif.**

Réunis autour des ministres, les participants – acteurs du monde sportif représentant plus de 300 000 structures (dont le Comité National Olympique Sportif Français, l'Agence Nationale du Sport, les grands évènements sportifs internationaux français dont Paris 2024, les Ligues et clubs professionnels), élus des collectivités, acteurs économiques, DRAJES, ... – ont fait un point d'étape sur les mesures de sobriété mises en œuvre dès cet automne et ont évoqué les moyens de les pérenniser et d'aller plus loin encore.

#### **Un bilan de l'hiver très positif**

**Sur les 40 mesures du plan de sobriété énergétique du sport, 31 sont appliquées ou en cours d'application, 3 nécessitent un suivi renforcé et 6 restent à enclencher.** Ces mesures ont pour objectif de diminuer durablement la consommation d'énergie du secteur, mais aussi d'être capable, en cas de tension sur nos réseaux de gaz et d'électricité, de baisser ponctuellement la consommation d'énergie.

Pour mémoire, ce plan s'articule autour de 10 axes : Lancement du plan de sobriété énergétique du sport | [sports.gouv.fr](https://sports.gouv.fr).

#### **1/ Chauffage, climatisation**

Le chauffage, parce qu'il représente 43% de la consommation énergétique du secteur, constitue le premier axe : **86 % des acteurs ont ainsi diminué d'au moins 2°C la température des gymnases et salles privées de sport.** Parmi les 47% de clubs professionnels de football utilisant du **chauffage au sol pour les pelouses, 80 % ont réduit leur consommation (mesures 1 à 4).**

#### **2/ Eclairage**

Différentes mesures liées à l'éclairage, poste de dépense énergétique représentant 18% de la consommation énergétique du secteur, avaient également été adoptées : **99 % des matchs de football et de rugby professionnels ont respecté la mesure visant à réduire de près de 50% les éclairages d'avant-matchs et**

**d'après-matches pour les rencontres professionnelles en journée, et de 30% en nocturne.** Par ailleurs, 49 % des gestionnaires d'équipements sportifs ont optimisé les périodes et puissances d'éclairage en fonction du niveau de pratique et des heures de la journée. Les appels à projets ACTEE, dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour favoriser le déploiement de l'éclairage LED dans les différents équipements sportifs, seront publiés en avril 2023 (mesures 5 à 7).

### 3/ Autres usages

En matière d'usage des équipements, et ce malgré les engagements du secteur, **seuls 32 % des acteurs ont réduit leur consommation d'eau chaude** dans les vestiaires ou encore **seulement 28 % d'entre eux ont désactivé les appareils électriques et électroniques pour éviter le gaspillage énergétique.** En revanche, sur les 55 % de **clubs de football professionnel ayant recours à la luminothérapie des pelouses, 42 % ont réduit, et ce au-delà de leur engagement initial, leur consommation cet hiver (mesures 8 à 10).**

### 4/ Efficacité énergétique des équipements sportifs

Sur l'efficacité énergétique des équipements sportifs, **78 % des collectivités et des salles privées de sport ont procédé, en 2022, à la maintenance et à la révision de leurs installations de chauffage.** 32 % des gestionnaires d'équipements sportifs disposent de financements via les CEE pour l'isolation des réseaux de chauffage ou d'eau chaude.

De manière structurelle, et dans le prolongement du programme d'intervention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) de 100 millions d'euros dans le cadre du plan de relance, **le Fonds vert prévoit 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, auxquels les équipements sportifs sont éligibles.** La ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques a sensibilisé les préfets à l'importance de cette éligibilité et aux attentes fortes des collectivités territoriales autour de cet enjeu, qui représente un fort potentiel d'économies d'énergie (mesures 11 à 15).

### 5/ Mobilité

En matière de mobilité, plusieurs mesures innovantes ont été adoptées et s'appliqueront prochainement. **Un guide sur la mobilité active des événements sportifs sera ainsi publié en mars 2023 par WWF avec le soutien de Paris 2024.**

Les acteurs du sport sont également engagés pour optimiser les déplacements dans le cadre des compétitions, grâce au logiciel OPTIMOUV' pour le sport amateur d'une part, grâce aux travaux du groupe de travail sur les déplacements des clubs professionnels d'autre part. Ce dernier rassemble les acteurs du sport professionnel et les opérateurs de transport. Comme initialement annoncé, **des pistes de réflexions et des solutions concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des clubs professionnels seront proposées (mesures 18 à 22).**

### 6/ Accompagnement et formation

Sur le plan de l'accompagnement et de la formation, le plan de sobriété énergétique prévoit un volet ambitieux avec notamment la désignation de référents énergie au sein des 109 fédérations. A date, **66 % des fédérations ont désigné leur référent énergie et le CNOSF organisera leur formation en avril 2023 (mesures 23 à 27).**

### 7/ Communication

En matière de communication, **51 % des clubs professionnels ont mis à disposition leurs supports pour relayer la communication gouvernementale sur les écogestes.** Les ministres leur ont demandé de monter en puissance sur cet engagement au regard de l'impact et de la visibilité du secteur dans la vie des Français. **La Ligue de Football Professionnel (LFP) a ainsi lancé, à partir du 26 janvier 2023, une campagne de communication pour inciter les supporters à privilégier les mobilités durables pour se rendre au stade (mesures 28 à 30).**

### 8/ Les piscines

**70 % des piscines ont baissé la température de l'eau d'au moins 1°C sur le territoire** et 33 % ont indiqué avoir modulé et/ou optimisé leurs heures, jours et périodes d'ouverture (mesures 31 à 35).

### 9/ Jeux olympiques et paralympiques 2024

Cette dynamique de transition énergétique du sport sera particulièrement illustrée lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. En effet, en réduisant de moitié les émissions liées à l'organisation des Jeux et en compensant encore plus d'émissions de CO2 émis en soutenant des projets en France et à l'international, les Jeux de Paris 2024 ambitionnent de proposer un nouveau modèle de Jeux plus responsables. L'empreinte

carbone prise en compte par Paris 2024 pour la réduction des émissions est calculée sur le périmètre le plus large (scope 3) comprenant l'ensemble des opérations des Jeux, le transport des accrédités et des spectateurs, ainsi que les principaux sites construits ou rénovés par la SOLIDEO pour les Jeux (notamment le Village des athlètes et le Centre Aquatique Olympique), intégrant les meilleures solutions en matière de bas carbone et d'efficacité énergétique. Pour cet objectif, Paris 2024 s'engage notamment à 100% d'énergie renouvelable pour les Jeux avec EDF, et 100% des sites raccordés au réseau avec Enedis, évitant ainsi la consommation d'énergies fossiles sur les sites temporaires, ainsi que pour les systèmes de secours, et l'optimisation des consommations électriques sur les sites des Jeux. Pour soutenir l'innovation au service de la sobriété et l'efficacité énergétique, Paris 2024 et ses partenaires organisent un Forum énergie le 28 mars prochain invitant les acteurs de l'innovation à venir présenter leurs solutions en vue des Jeux (**mesures 36 à 39**).

## 10/ Signal Ecowatt rouge

Enfin, l'ensemble des acteurs du sport se sont engagés, en cas de déclenchement du signal Ecowatt rouge, à prendre une série de mesures concrètes et pré-déterminées de limitation de la consommation d'électricité pour réduire les tensions sur les réseaux et les infrastructures d'énergie à l'échelle nationale (**mesure 40**).

En complément de ce plan, le ministère des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques a lancé les deux autres volets de sa contribution à la transition écologique : **le déploiement de la charte des 15 engagements écoresponsables**, ainsi qu'un **plan d'adaptation de la pratique sportive au réchauffement climatique**, qui sera publié en juin 2023.

**Le groupe « Sport » est donc pleinement engagé dans la démarche de sobriété énergétique et poursuivra ses travaux dans le cadre de l'acte 2 du plan de sobriété énergétique, avec les acteurs du secteur, les experts et les énergéticiens qui le composent.**

**Agnès Pannier-Runacher**, ministre de la Transition énergétique, a déclaré : « *Le monde du sport véhicule des valeurs qui inspirent toute la société. Il était essentiel que ce secteur s'engage dans le plan de sobriété. Six mois après l'annonce du plan, je constate qu'ils s'en sont pleinement emparés et je tiens à saluer leur engagement. Les températures ont été baissées dans les salles de sport, dans les piscines, dans les vestiaires, et un travail a été réalisé pour réduire significativement les éclairages. Des efforts sont également réalisés pour réduire l'empreinte carbone des déplacements des sportifs et des supporters. Le mouvement est donc lancé. Nous souhaitons maintenant qu'il s'inscrive dans la durée, dans le cadre de l'acte 2 du plan de sobriété.* »

**Amélie Oudéa-Castéra**, ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, a déclaré : « *Je suis honorée, en tant que ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, de travailler avec un écosystème dont la mobilisation concernant la sobriété énergétique n'a jamais cessé d'être exemplaire depuis le lancement de la démarche, jusqu'à notre point d'étape de ce jour, en passant par un suivi fin, régulier et transparent de l'application de ses mesures.* »

## Le plan de sobriété énergétique, qu'est-ce que c'est ?

Le plan de sobriété énergétique a été lancé le 23 juin 2022 par la Première ministre, **Élisabeth Borne**, et la ministre de la Transition énergétique, **Agnès Pannier-Runacher**, à la demande du président de la République. Il a été construit tout au long de l'été avec les acteurs de terrain, secteur par secteur (Etat exemplaire, établissements recevant du public, logement...), et présenté le 6 octobre 2022.

Objectif : permettre à chacun de s'engager durablement pour la sobriété énergétique, avec une première étape de réduction de 10% de la consommation d'énergie d'ici fin 2024, avant une réduction de 40% d'ici 2050.

Cet appel à la mobilisation générale a été entendu par les grands acteurs – Etat, collectivités et grandes entreprises, où les marges de manœuvre étaient les plus importantes – et par les Français : notre consommation de gaz et d'électricité a baissé de 12% entre octobre et décembre 2022.

Pour inscrire cette baisse de consommation dans la durée et tenir nos objectifs climatiques, **Agnès Pannier-Runacher** lance cette semaine l'acte 2 du plan de sobriété énergétique. Elle réunira à nouveau, avec chaque

ministre concerné, l'ensemble des groupes de travail dans les prochaines semaines pour faire un point d'étape, afficher les indicateurs de suivi, lever les éventuels freins et voir comment aller plus loin encore.

Retrouvez en ligne le communiqué de presse

**Contacts presse**  
**Service presse d'Agnès Pannier-Runacher,**  
**ministre de la Transition énergétique**

Tél : 01 40 81 13 25

Mél : [presse.mte@climat-energie.gouv.fr](mailto:presse.mte@climat-energie.gouv.fr)

**Service presse d'Amélie Oudéa-Castéra,**  
**ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques**

Tél : 01 40 45 97 48

Mél : [sec.presse.sports@sports.gouv.fr](mailto:sec.presse.sports@sports.gouv.fr)

[Désinscription ici](#)